

Cercle de la Voile de Paris
1858



AVIS DE COURSE

Course par équipes sur Star, Soling et 7M50

Grade : *Sélective Ligue 5 A*
Date : *4 juin 2023*
Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN – Les MUREAUX (Yvelines)
Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**
Tél. : 01 34 74 04 80 – **Fax. :** 01 34 92 74 20
Adresse mail : contact@cercledevoiledeparis.fr

1. REGLES

La régata sera régie par :

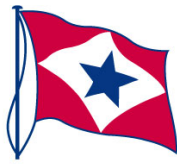
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, avec application de l'**Annexe D**. Les courses seront si possible jugées sur l'eau avec un arbitrage direct en application de la RCV D2.
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Les trois règles de classe s'appliquent. Le spinnaker n'est pas autorisé pour l'épreuve.
- 1.5 Modification aux RCV : la règle 26 est modifiée avec un signal d'avertissement à 3 minutes.

2. FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 2.1 **Chaque équipe est composée de trois bateaux : un Star, un Soling et un 7M50.**
- 2.2 Chaque équipage se compose de **2 ou 3 personnes**. Sauf urgence, le changement d'équipier n'est pas autorisé.
- 2.3 Les équipes se rencontrent en match individuel : les 3 bateaux d'une équipe sont opposés aux 3 bateaux d'une autre équipe sur un parcours réduit. Seul le classement de l'équipe sera pris en compte.
- 2.4 **Phase sélective :** Les équipes seront placées dans une poule où chacun se rencontre. Un classement sera établi à l'issue de cette phase.
- 2.5 **Phase finale :** la première équipe de la phase sélective sera opposée à la seconde et ainsi de suite.
- 2.6 Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrits.
- 2.7 **L'esprit** de cette épreuve est de favoriser convivialité et communication sur l'eau (désignation d'un capitaine d'équipe) en favorisant l'aspect tactique. Il est fréquent de voir un bateau gêner un adversaire pour permettre à un équipier de gagner une place.
- 2.8 Les Instructions de course seront disponibles à partir de 9H00 le 4 juin 2023 au Cercle de la Voile de Paris, à l'accueil et affichées selon la prescription fédérale. Les capitaines d'équipe pourront recevoir ces documents le 1^{er} juin par courrier électronique.

3. COMMUNICATION

- 3.1 L'usage d'une VHF est légalement réglementé.
Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données électroniques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Pour des raisons de sécurité, il est recommandé aux bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
- 3.3 L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.



Cercle de la Voile de Paris 1858

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve sera courue sur bateaux personnels. Le club organisateur limite à **six** le nombre d'équipes inscrites.

4.2 Documents exigibles à l'inscription ou à la confirmation :

4.2.1 a) Pour concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent **n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger** :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription google en ligne par internet, au plus tard le jeudi 1er juin 2023 impérativement, sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSehuWOcgt4_jCUHFIR7W1RN9qFosNICxN7HEIAxYsZdGyWhjA/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

5. **DROITS A PAYER** : 15 euros

6 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : le samedi 4 juin 2023 entre 09H00 et 09H30.

7.2 Le briefing aura lieu le 4 juin à 09H 45.

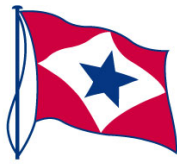
Le 1^{er} signal d'avertissement de la première course du jour est prévu comme suit :

Phase	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Sélective	10h30
Retour à terre : déjeuner	
Finales	A suivre

7.3 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmée ne sera pas fait après *16h30*. Remise des prix et cocktail prévus à 17h30.

8 LIEU

La zone de course sera située sur le plan d'eau de la Seine, au bassin de Meulan les Mureaux devant le CVP (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Gland



Cercle de la Voile de Paris
1858



9 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit avec bords de près, de travers et de portant.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1 La RCV 44.1 est modifiée par la RCV D1.3 (pénalité d'un tour), cependant les pénalités données par un « umpire » peuvent être plus importantes (2 tours selon RCV D2.5).

10.2 La RCV D2.2(a) est modifiée : « Il doit héler « Protest » et lever clairement le bras à la première occasion raisonnable pour chaque réclamation ».

11 CLASSEMENT

Application de la RCV D3.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Voir tableau officiel

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**
☎ : 01 34 74 04 80 ☎ : 01 34 92 74 20 ☎ : ☐ commissaire@cercladelavoiledeparis.fr
- **Pour les inscriptions et les courses, les coureurs doivent contacter Marie Jourdas, Vice-présidente en charge des compétitions, m.jourdas@gmail.com 06 80 63 86 54.**
- **Restauration :**
Déjeuner au self-service du club house à partir de **12 h 30** (prévenir le Commissaire)
Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80
commissaire@cercladelavoiledeparis.fr